

OFFRE D'EMPLOI

MEDECIN COORDONNATEUR EN EHPAD

Lieu de travail : EHPAD de Calonne-Ricouart et de Maisnil-lès-Ruitz

Poste à pourvoir : Dès que possible

Date limite de candidature : 17/02/2024

Lettre de motivation et CV à transmettre par mail à l'adresse : rh-carriere@bruaysis.fr

Temps de travail : Temps non complet, 28 heures/semaine

Profil de candidature : Poste ouvert aux personnels titulaires de la fonction publique relevant du grade de médecin de 1^{ère} ou 2^{ème} classe ou de médecin hors classe et aux personnels contractuels remplissant les prérequis.

Prérequis : - Être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en médecine.
- Être gériatre ou généraliste avec une expérience approfondie auprès de la personne âgée serait un plus (formation possible).
- Être inscrit.e au Conseil de l'Ordre des médecins en France.

Informations complémentaires : Direction de l'EHPAD Elsa Triolet de Calonne-Ricouart - 03 21 01 74 00

1. Mission du poste :

Les missions du médecin coordonnateur sont encadrées par des textes réglementaires :

- Art D312-158 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Décret n° 2019-714 du 5 juillet 2019 portant réforme du métier de médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Le Médecin Coordonnateur des EHPAD (H/F) est rattaché à la responsable de l'EHPAD de Calonne-Ricouart et de l'EHPAD de Maisnil-lès-Ruitz.

Il/Elle participe à l'élaboration du projet de soins de l'établissement qui détermine les modalités de prise en charge des résidents.

Il/Elle conseille la directrice de l'établissement sur le plan médical.

2. Activités et tâches principales du poste

En collaboration avec l'équipe soignante et la direction, vos missions principales seront les suivantes :

- Élaborer et encadrer la réalisation du projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement de la résidence, avec le concours de l'équipe soignante.
- Analyser les demandes médicales d'admission en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution.
- Évaluer et valider l'état de dépendance (grilles AGGIR) des résidents, ainsi que les besoins en soins requis (PATHOS).
- Effectuer l'évaluation gérontologique standardisée afin d'évaluer les risques inhérents aux pathologies des résidents.
- Assurer et organiser la bonne circulation des transmissions orales et écrites notamment en animant la réunion pluridisciplinaire hebdomadaire et faciliter la coordination avec les intervenants libéraux.



- Coordonner la prise en charge des résidents conjointement avec les intervenants paramédicaux, l'Infirmier coordinateur et la Direction.
- Organiser et animer des rencontres avec les proches des résidents accueillis.
- Participer aux évaluations des pratiques professionnelles, aux audits Qualité et à la démarche qualité et de certification
- S'inscrire dans un réseau local gérontologique en lien avec les établissements sanitaires et les professionnels de santé du secteur notamment la Commission de coordination gériatrique, les conventions et le développement de projets régionaux innovants.

3. Compétences requises

➤ L'institution

- Connaître l'environnement institutionnel des collectivités territoriales.
- Connaître les institutions médico-sociales et les textes réglementaires.

➤ Les résidents

- Connaître le public pris en charge.
- Disposer de connaissances sur la personne âgée, le processus de vieillissement, les pathologies, les traitements et les procédures de prises en charge de la personne âgée.
- Savoir repérer les signaux et anomalies devant faire l'objet d'une alerte.

➤ Les intervenants

- Connaître les différents acteurs dans le champ de l'action sociale et médicosociale intervenant auprès de la personne âgée.
- Savoir tisser un réseau relationnel avec les différentes parties prenantes.

➤ Les compétences professionnelles et techniques

- Disposer d'une expertise en gériatrie.
- Savoir pratiquer les méthodes d'évaluation de l'état de dépendance des résidents (AGGIR, PATHOS).
- Connaître les différentes disciplines soignantes intervenant en EHPAD.
- Disposer des compétences informatiques nécessaires à l'exercice des missions :
 - ↳ Maîtriser l'utilisation des principales fonctionnalités d'un logiciel de traitement de texte et d'un tableur.
 - ↳ Maîtriser l'utilisation d'internet et de la messagerie électronique.
 - ↳ Maîtriser les logiciels métiers.

4. Qualités requises

- Adopter en toute circonstance une posture professionnelle
- Savoir travailler en équipe.
- Travailler avec ordre et méthode
- Savoir faire face à l'urgence et à l'imprévu.
- Faire preuve de rigueur et de précision.
- Avoir le sens de l'initiative et la capacité à travailler en autonomie.
- Faire preuve de disponibilité.
- Disposer d'un grand potentiel relationnel et de capacités de négociation.
- Savoir être à l'écoute des résidents, des familles et du personnel et faire preuve de pédagogie.
- Disposer du sens des responsabilités.



- Obligation de discrétion et de respect du secret médical.
- Obligation de réserve.

5. Conditions et contraintes d'exercice

- Interventions sur les 2 EHPAD de Calonne-Ricouart et Maisnil-lès-Ruitz.
- Travail possible certains week-ends et jours fériés (continuité de service).
- Etre joignable, forte disponibilité.
- Est amené à effectuer des déplacements sur les 2 EHPAD de Calonne-Ricouart et Maisnil-les Ruitz.
- Permis B en cours de validité.
- Télétravail possible.

